



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 8 novembre 2011 à 10 h 00 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Stefan Psenak, André Laframboise, Alain Riel, Maxime Tremblay, Mireille Apollon, Pierre Philion, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Denis Tassé, Luc Angers, Patsy Bouthillette, Joseph De Sylva, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Maxime Pedneaud-Jobin formant quorum du conseil sous la présidence de madame la conseillère Patsy Bouthillette.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le conseiller Patrice Martin.

CM-2011-924

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente réunion.

Adoptée

Le conseil municipal siège en appel de la décision du Comité sur les demandes de démolition rendue le 4 juillet 2011 autorisant la démolition d'un bâtiment résidentiel de type habitation unifamiliale isolée située au 32, rue Montpetit en vue de la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de quatre habitations unifamiliales contiguës avec garage intégré, et ce, sous certaines conditions.

Avant de débiter l'audition, le président du conseil, conformément à la procédure administrative d'appel d'une décision du Comité sur les demandes de démolition, fait lecture de la procédure.

Le président appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

Les parties ont soumis par écrit et déposé un exposé de leurs présentations.

SONT ENTENDUS DANS L'ORDRE :

Pour les opposants

Monsieur Claude Paradis

Pour le propriétaire du 32, rue Montpetit

- Madame Diane Limoge

Pour la Ville de Gatineau

- Monsieur Marc Chicoine

RÉPLIQUES AUX INTERVENTIONS

SONT ENTENDUS :

- Monsieur Claude Paradis
- Madame Diane Limoge

Le président du conseil avise l'auditoire de la fin de l'appel, que le conseil de la Ville prend le tout en délibéré et que le conseil rendra sa décision le 22 novembre 2011 à 19 h 30 dans le cadre de la séance du conseil municipal du 22 novembre 2011.

CM-2011-925

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la réunion à 11 h 10.

Adoptée

PATSY BOUTHILLETTE
Conseillère et vice-présidente
Conseil municipal

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier